

L'invention de la citoyenneté dans l'Antiquité

Consigne : dans un premier temps, présentez le document ci-dessus ; soyez précis et justifiez vos réponses. Dans un second temps, on dit que l'auteur est, en concurrence avec Hérodote, le « premier historien » : pour quelles raisons, selon ce document et vos connaissances ? La réponse doit être argumentée.

Étude d'un document d'histoire

1 – Thucydide l'Athénien a raconté les différentes péripéties de la guerre des Péloponnésiens¹ et des Athéniens ; il s'est mis à l'œuvre dès le début de la guerre, car il prévoyait qu'elle serait importante et plus mémorable que les précédentes. Sa conjecture s'appuyait sur le fait que les deux peuples étaient arrivés au sommet de leur puissance. De plus il voyait le reste du monde grec, soit se ranger immédiatement aux côtés des uns et des autres, soit méditer de le faire. Ce fut l'ébranlement le plus considérable qui ait remué le peuple grec, une partie des Barbares, et pour ainsi dire presque tout le genre humain. Pour les événements antérieurs et ceux de l'époque héroïque, il était impossible, en raison du temps écoulé, de les reconstituer exactement. D'après les témoignages dignes de foi qu'on peut trouver pour la période la plus reculée, je ne les estime pas bien importants ni en ce qui concerne les guerres, ni sur les autres questions.

[...]

21 – D'après les indices que j'ai signalés, on ne se trompera pas en jugeant les faits tels à peu près que je les ai rapportés. On n'accordera pas la confiance aux poètes, qui amplifient les événements, ni aux logographes² qui, plus pour charmer les oreilles que pour servir la vérité, rassemblent des faits impossibles à vérifier rigoureusement et aboutissent finalement pour la plupart à un récit incroyable et merveilleux. On doit penser que mes informations proviennent des sources les plus sûres et présentent, étant donné leur antiquité, une certitude suffisante. Les hommes engagés dans la guerre jugent toujours la guerre qu'ils font la plus importante, et quand ils ont déposé les armes, leur admiration va davantage aux exploits d'autrefois ; néanmoins, à envisager les faits, cette guerre-ci apparaîtra la plus grande de toutes.

22 – Pour ce qui est des discours tenus par chacun des belligérants, soit avant d'engager la guerre, soit quand celle-ci était déjà commencée, il m'était aussi difficile de rapporter avec exactitude les paroles qui ont été prononcées, tant celles que j'ai entendues moi-même, que celles que l'on m'a rapportées de divers côtés. Comme il m'a semblé que les orateurs devaient parler pour dire ce qui était le plus à propos, eu égard aux circonstances, je me suis efforcé de restituer le plus exactement possible la pensée complète des paroles exactement prononcées. Quant aux événements de la guerre, je n'ai pas jugé bon de les rapporter sur la foi du premier venu, ni d'après mon opinion ; je n'ai écrit que ce dont j'avais été témoin ou pour le reste ce que je savais par des informations aussi exactes que possible. Cette recherche n'allait pas sans peine, parce que ceux qui ont assisté aux événements ne les rapportaient pas de la même manière et parlaient selon les intérêts de leur parti ou selon leurs souvenirs variables. L'absence de merveilleux dans mes récits les rendra peut-être moins agréables à entendre. Il me suffira que ceux qui veulent voir clair dans les faits passés et, par conséquent, aussi dans les faits analogues que l'avenir selon la loi des choses humaines ne peut manquer de ramener, jugent utile mon histoire. C'est une œuvre d'un profit solide et durable plutôt qu'un morceau d'apparat composé pour une satisfaction d'un instant.

Thucydide (trad. Jean Voilquin), *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, I, 1, 21 et 22, Paris, Garnier Frères, 1936 (réédition en 1948), 322 p. en deux volumes.

→ <http://remacle.org/bloodwolf/historiens/thucydide/livre1gra.htm>

1 La cité de Sparte (dont les citoyens s'appellent les Lacédémoniens) dirigeait la ligne du Péloponnèse.

2 Les logographes désignent des chroniqueurs grecs : leur façon de conter mêlait dans leurs récits mythes et faits historiques.

Questions à choix multiples

(les réponses peuvent être multiples ; un point en moins par erreur)

1. Définissez ce qu'est la « cité d'Athènes » dans l'Antiquité :

- a. la capitale politique, économique et religieuse de la Grèce ;
- b. un État souverain (indépendant des autres cités grecques) ;
- c. une ville (Athènes) entourée par un petit territoire (l'Attique) ;
- d. un grand ensemble d'habitat social en banlieue de la capitale grecque ;
- e. une communauté de citoyens (accessoirement avec leurs femmes, enfants et esclaves).

2. Quelles sont les conditions pour être citoyen athénien à l'époque de Périclès ?

- a. Être un homme libre ;
- b. avoir mis à mort un métèque ;
- c. avoir ses deux parents Athéniens ;
- d. avoir seulement son père Athénien ;
- e. être né sur le sol athénien (l'Attique) ;
- f. avoir fait son service militaire (l'éphébie, de 18 à 20 ans) et obtenu sa majorité.

3. Comment sont sélectionnés les membres de la *Boulè* athénienne (le conseil législatif et exécutif) ?

- a. Par nomination parmi les citoyens par le stratège en exercice ;
- b. par tirage au sort parmi les citoyens membres de l'*Ecclésia* ;
- c. par élection parmi les citoyens, avec scrutin de liste ;
- d. par tirage au sort parmi les membres du Prytanée ;
- e. par élection parmi les membres de l'*Ecclésia* ;
- f. par tirage au sort parmi les hommes libres ;
- g. par un référendum démocratique ;
- h. par l'empereur.

4. Comment peut-on devenir citoyen romain pendant le Haut-Empire romain (du moins jusqu'en 212) ?

- a. En ayant un père Romain ;
- b. par affranchissement par un citoyen romain ;
- c. pour service rendu envers l'empereur ou Rome ;
- d. en étant né à Rome ou dans ses environs (le Latium) ;
- e. en suivant des cours de latin, d'histoire romaine et d'enseignement moral et civique ;
- f. avoir fait 25 ans de service militaire au sein d'une unité d'auxiliaire de l'Armée romaine.

5. Quelles sont les conditions pour être citoyen romain après 212 (l'édit de Caracalla) ?

- a. Être un homme libre ;
- b. résider dans l'Empire romain ;
- c. avoir ses deux parents Romains ;
- d. avoir au moins un parent Romain ;
- e. être né à Rome ou dans ses environs (le Latium) ;
- f. avoir fait la demande de naturalisation aux heures d'ouverture de l'administration ;
- g. avoir fait 25 ans de service militaire au sein d'une unité d'auxiliaire de l'Armée romaine.